



SÉANCE EXTRAORDINAIRE 31 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue publiquement par visioconférence le 31 janvier 2022 à 18h30.

Sont présents à cette visioconférence, chacune de ses personnes s'étant identifiée individuellement, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M.

Paul Kushner	maire
Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Patricia Lacasse	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
André Marcotte	cons. au poste no : 4
Jacques Hébert	cons. au poste no : 5
Gilles Tremblay	cons. au poste no : 6

Assiste également à la réunion monsieur Robert Belliveau, directeur finances et trésorerie et madame Caroline Champoux, directrice générale adjointe et greffe.

Absente motivée : Madame Nathalie Paquet directrice générale et secrétaire trésorière.

Mot de bienvenue du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentent sur la plateforme.

Tenue de la séance via zoom

Compte tenu des restrictions gouvernementales en lien avec la pandémie de Covid-19, la séance se tient devant public via la plateforme Zoom. Celle-ci est enregistrée et sera diffusée ensuite sur le site web de la Municipalité.

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Les membres du conseil étant tous présents et votant individuellement de vive voix, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance, le tout conformément aux articles 153, 156 et 157 du *Code municipal du Québec*. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités le sujet mentionné dans la convocation.

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur André Marcotte, appuyé par monsieur Gilles Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour présenté et tel que reproduit ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue du maire

Tenue de la séance via zoom

Constatation de la réception de la convocation de la séance extraordinaire

Adoption de l'ordre du jour

1. Adoption du budget 2022

Période de questions

Levée de l'assemblée

17-01-2022

18-01-2022



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 31 JANVIER 2022

Monsieur Robert Belliveau, directeur des finances et trésorerie, présente et explique les prévisions budgétaires pour l'année 2022.

1. Adoption du budget 2022

19-01-2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2021 ;

Il est proposé par monsieur André Marcotte, appuyé par monsieur Steven Minty, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs adopte les prévisions budgétaires 2022 comportant les recettes et les dépenses suivantes :

SOURCES DE REVENUS	2022
Taxes	2 417 045 \$
Paiements tenant lieu de taxes	53 340 \$
Transferts	302 784 \$
Services rendus	34 200 \$
Imposition de droits	150 000 \$
Amendes et pénalités	10 500 \$
Intérêts	31 500 \$
Autres revenus	3 285 \$
TOTAL	3 002 654 \$

CHARGES	2022
Administration	1 037 267 \$
Sécurité publique	364 884 \$
Transport	664 039 \$
Hygiène du milieu	309 048 \$
Urbanisme	207 415 \$
Loisirs et culture	95 888 \$
Frais de financement	
Remboursement de la dette	297 333 \$
Affectation aux immobilisations	26 780 \$
	3 002 654 \$

Période de questions
Levée de l'assemblée

20-01-2022

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur André Marcotte, appuyé par madame Patricia Lacasse, et résolu à l'unanimité des membres présents de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée. Il est 18h56.



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
31 JANVIER 2022**

CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCES ET TRÉSORERIE

Je soussignée, monsieur Robert Belliveau, Directeur finances et trésorerie de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Paul Kushner
Maire**

**J. Robert Belliveau
Directeur finances et trésorerie**

Je, soussigné, Paul Kushner, maire de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Paul Kushner,
Maire**

**Caroline Champoux
Directrice générale adjointe et greffe**



No de résolution
ou annotation

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
31 JANVIER 2022

(This section contains a large diagonal line, indicating that the content has been redacted or is otherwise obscured.)

